



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 72/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|------------------|
| M. BENHADJ | à | Mme MAUREL |
| Mme LLOUBERES | à | M. SANCHEZ |
| M. CASTAING | à | Mme GONZALEZ |
| M. FERTE J. | à | Mme SEIB-TAUPIN. |
| Mme FERTE S. | à | Mme JOUET |

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Transformation de la salle de restauration de l'école Jules-Ferry en self - Demande de subvention au titre de la DETR

La commune a envisagé le projet de transformation de la salle de restauration de l'école Jules-Ferry en self. Cette transformation vise à fluidifier le passage des élèves et permettre une plus grande rapidité de service. Elle répond aussi aux attentes des agents chargés de la restauration.

Les travaux sont estimés à 100 000 €HT.

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et entre dans la catégorie d'opération éligible n°4 « Etablissements d'enseignements du 1^{er} degré, cantine scolaire ».

Il est proposé de solliciter la participation de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Partenaires | Niveau de participation en € HT | Pourcentage |
|--------------------|---------------------------------|-------------|
| Etat | 60 000 | 60 % |
| Commune d'Aussonne | 40 000 | 40 % |
| Total | 100 000 | 100 % |

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la réalisation d'un self à la cantine de l'école Jules-Ferry, dont le coût est estimé à 100 000 € HT,
- De solliciter de la part de l'Etat l'octroi d'une subvention pour aider la commune dans cet investissement, selon le plan de financement proposé,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

